

Mairie de Loreux – Compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2019

L'an deux mil dix neuf, le 17 juin à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jacqueline ECHARD, Maire.

Présents : Mesdames Jacqueline ECHARD, Jocelyne GERMAIN, Florence MAYER, et messieurs Joël HÉRISSET, Joël BRETON, Vincent DELATTRE, Pierre LECHKINE, Joël TARD'HOMME et Jean-Luc GILLET.

Absent/Excusé : M. Tony CHARPENTIER

Procurations : Mme Jocelyne GERMAIN

Madame Florence MAYER a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE ET BOUYGUES TELECOM

Mme le Maire présente la convention d'occupation de la parcelle communale cadastrée B 0393 entre la commune de Loreux et Bouygues Télécom en vue de l'installation des équipements techniques destinés à la transmission des réseaux téléphoniques mobiles.

Elle précise que les travaux d'installation de l'antenne sont menés par Bouygues Télécom et qu'une fois celle-ci installée les 4 opérateurs pourront l'utiliser. La mise en service est attendue pour juillet 2020.

La convention prévoit un loyer annuel de 500,00 € indexé à 1 % chaque année.

Mme le Maire demande au Conseil de lui donner l'autorisation de signer cette convention.

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Question diverses

- Mobilisation contre la loi Blanquer

Madame le Maire fait lecture aux membres présents d'une proposition de motion provenant de l'Association des Maires de Loir-et-Cher, invitant le conseil municipal à donner leur position sur le projet de loi Blanquer dite « Loi sur l'école de confiance ». Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

- Diagnostic amiante / plomb pour la réhabilitation du presbytère :

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le seul devis reçu de AB Coordination de Romorantin, d'un montant de 684,00 € TTC, sous réserve de prélèvements nécessaires aux analyses des matériaux pour la recherche d'amiante et de plomb. Le conseil valide ce devis.

- Fête des écoles

Madame le rappelle que la fête des écoles aura lieu le dimanche 30 juin 2019. La remise des dictionnaires est prévue aux alentours de 16 heures.

- Infos diverses

- ✓ Etat d'avancement sur la vente des chemins ruraux.
- ✓ Intervention de VEOLIA sur le poste de relevage en raison de la présence de lingettes qui bloquent la pompe.
- ✓ Nuisances sonores des enfants aux jeux lors de la location de la salle des fêtes.

Fin de séance : 18 h 45